

**Vœu relatif à la maison des peuples**

**Déposé par**

**Raphaëlle Primet et les élu-e-s communistes**

**Nathalie Maquoi et les élu-e-s pour une alternative écologique et sociale dans le 20<sup>ème</sup>**

Considérant l'occupation pacifique de l'ancien site de « la Fleche d'or » située au 102 rue de Bagnolet par un rassemblement de nombreuses associations et collectifs citoyens sous le nom de Maison des Peuples les 16 et 17 novembre dernier ;

Considérant la présence d'élue-s du 20<sup>e</sup> sur place, lesquels ont entrepris une médiation avec les occupants en vue d'envisager une occupation temporaire et respectueuse du lieu ;

Considérant l'évacuation brutale de ce lieu dans l'après-midi du 17 novembre 2019 par la police nationale repoussant indistinctement les personnes venues apporter leur soutien et des badauds en faisant usage de gaz lacrymogènes et de grenades de désencerclement (source Libération) ;

Considérant la participation de personnes non identifiées comme appartenant aux forces de police à l'évacuation de la Maison des Peuples, selon différents retours d'habitants et journalistes présents sur place ;

Considérant que l'usage de la force a été une nouvelle fois disproportionnée au vue de la forme pacifiste du rassemblement et du fait qu'aucune dégradation n'ait été constatée ;

Considérant que ces événements ont mis en exergue de véritables tensions entre les habitants du quartier et les investisseurs privés ;

Considérants l'importance historique de la flèche d'or, ancienne gare de la petite ceinture, transformée en lieu culturel, et alternatif, majeur du 20<sup>ème</sup> arrondissement et considéré comme un symbole de l'histoire populaire du quartier et de l'arrondissement ;

Considérant la volonté de la mairie du 20<sup>ème</sup> de préempter ce lieu depuis 2017 pour conserver la vocation culturelle du site ;

Considérant que le lieu est inoccupé depuis 2 ans et qu'il a été racheté le groupe Keys Asset Management en 2018 ;

Considérant l'inquiétude légitime des habitants concernant le futur usage de la Fleche d'Or ;

**Le Conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris émet le vœu :**

- Que la ville interpelle le préfet de Police concernant les violences qui ont eu lieu et l'irrégularité de l'évacuation par des personnes non identifiables comme force de l'ordre,
- Œuvrer à la mise en place d'une véritable consultation citoyenne pour le futur de ce lieu en y associant les habitants, les collectifs citoyens du 20<sup>ème</sup>, la ville et la mairie du 20<sup>ème</sup>,
- Qu'en attendant que la vocation du lieu soit déterminée, un tiers-lieu soit étudié avec une gestion par un collectif d'habitants ou une association du 20<sup>ème</sup>,

Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement du 26 novembre 2019

- Que tout soit mis en œuvre pour que le lieu garde sa vocation culturelle et devienne un lieu d'intérêt collectif, d'échange et de partage pour les habitants.